

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal No 02/2017

Date : Jeudi 29 juin 2017 à 18h00

Lieu : Salle du Conseil communal de Vevey - Rue du Conseil 8 - Vevey

Présidence : M. José Espinosa (La Tour-de-Peilz)

Scrutateurs : M. Francis Baud (Vevey) et Mme Bibiana Streicher (Montreux)

Présent(e)s : 45 conseillères et conseillers

Excusé(e)s : 18 conseillères et conseillers

Non excusé(e)s : 2 conseillères et conseillers

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
- 2.1 Prestation de serment de Mme Elisabeth Leimgruber (La Tour-de-Peilz), en remplacement de Mme Lucia Fesselet-Comina, démissionnaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal No 01/2017 de la séance du 27 avril 2017
5. Communications du Bureau
6. Correspondance
7. Dépôt de motions, postulats, interpellations et projets
8. Préavis du Comité de direction déposé
- 8.1 Préavis relatif au Budget de l'Association Sécurité Riviera, Année 2018 (No 04/2017)
9. Communications du Comité de direction
- 9.1 Convention signée entre l'ASR et la société Novapark Monthey SA pour la mise à disposition des appareils allPark® (No 02/2017)
- 9.2 Réponse à l'interpellation de Monsieur Francis Baud intitulée : « Nos concessionnaires, les din-dons de la farce » (No 03/2017)
10. Election du Président du Conseil intercommunal pour l'année 2017-2018
11. Election du Vice-Président du Conseil intercommunal pour l'année 2017-2018
12. Election de deux scrutateurs pour l'année 2017-2018
13. Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2017-2018
14. Rapports des commissions
- 14.1 Rapport relatif aux comptes 2016 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2017) (Rapp. : M. Marc Badoud, Président de la Commission de gestion)
- 14.2 Rapport relatif à la gestion 2016 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2017) (Rapp. : M. Marc Badoud, Président de la Commission de gestion)
- 14.3 Rapport relatif au préavis sur le Règlement intercommunal sur la vidéosurveillance de l'Association Sécurité Riviera – Modification de l'art. 4 traitant des installations (Préavis No 03/2017) (Rapp. : M. Alexandre Staeger, Président de la commission)
15. Développement des motions, postulats, interpellations et réponses du Comité de direction
16. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président José Espinosa (La Tour-de-Peilz) ouvre la 2^{ème} séance de l'année 2017, 5^{ème} et dernière séance de l'année 2016-2017, en saluant toutes les personnes présentes. Il salue tout particulièrement M. le Secrétaire général Michel Francey, dont c'est la dernière séance, et son successeur, M. Frédéric Pilloud, directeur de l'Association Sécurité Riviera à partir du 1^{er} juillet, la presse, le public et M. l'agent de la force publique.

1. APPEL

Ont fait excuser leur absence : Jean-Luc Chabloz (Blonay) – André Grivel (Blonay) – Gilbert Jaunin (Blonay) – Pierre Piralli (Blonay) – Pierre-André Debétaz (Corsier) – Tiago Martins Alves Ribeiro (Corsier) – Angelo De Quattro (Jongny) – Philippe Neyroud (La Tour-de-Peilz) – Olivier Blanc (Montreux) – Irina Gote (Montreux) – Anthony Huys (Montreux) – Yves-Laurent Kundert (Montreux) – Tal Luder (Montreux) – Laurent Wehrli (Montreux) – Lionel Winkler (Montreux) – Gérald Gygli (St-Légier) – Lionel Girardin (Vevey) – Philippe Andler (Veytaux)

N'ont pas fait excuser leur absence : Olivier Coeytaux (La Tour-de-Peilz) – Vittorio Rizzello (Vevey)

MM. Bernard Degex (Blonay) et Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux), respectivement président et membre du Comité de direction, sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet, qui n'a émis aucune objection.

2. ASSERMENTATIONS

2.1 Prestation de serment de Mme Elisabeth Leimgruber (La Tour-de-Peilz), en remplacement de Mme Lucia Fesselet-Comina, démissionnaire, et de M. Alain Huys (Blonay)

L'assemblée se lève.

M. le Président donne lecture du serment prescrit par la loi, puis Mme Elisabeth Leimgruber (La Tour-de-Peilz) et M. Alain Huys (Blonay) prêtent serment.

M. le Président les félicite et leur souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Etienne Rivier (Vevey) souhaite que les points relatifs à l'élection du Bureau soient traités après le développement des motions, postulats, interpellations et réponses du Comité de direction, ce afin qu'il puisse assister à une manifestation organisée dès 19h00 au Musée Jenisch à Vevey.

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que modifié.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 01/2017 DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2017

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal no 01/2017 de la séance du 27 avril 2017 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Nous avons appris le décès, le 24 juin, de Mme Janine Degex-Schaller, maman de M. Bernard Degex (Blonay), président du Comité de direction. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

6. CORRESPONDANCE

Néant.

7. DEPOT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

Cinq interpellations sont déposées et seront traitées sous point 11 de l'ordre du jour :

- Interpellation de Mme Sandra Marques (Vevey) intitulée « Ayants droit d'y circuler ! »
- Interpellation de Mme Sandra Marques (Vevey) intitulée « A chacun son intérêt ! »
- Interpellation de M. Cédric Bussy (Vevey) intitulée « Une police à marche forcée ? »
- Interpellation des communes d'amont intitulée « Complément de questions concernant nos sapeurs-pompiers volontaires au sein du SDIS Riviera de l'ASR »
- Interpellation de M. Alain Imhof (Montreux) intitulée « Du rapport d'audit de la Cour des comptes concernant la mise en place de la réforme policière, acceptée par les Vaudois en 2009 : bilan et perspectives pour l'ASR »

8. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION DÉPOSÉS

8.1 Préavis relatif au Budget de l'Association Sécurité Riviera, Année 2018 (No 04/2017)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion pour étude et rapport.

9. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

9.1 Convention signée entre l'ASR et la société Novapark Monthey SA pour la mise à disposition des appareils allPark® (No 02/2017)

La parole n'est pas demandée.

9.2 Réponse à l'interpellation de Monsieur Francis Baud intitulée : « Nos concessionnaires, les dindons de la farce » (No 03/2017)

M. Francis Baud (Vevey) remercie le Comité de direction pour sa réponse très exhaustive sur le cadre légal actuellement en vigueur. Le Comité de direction a pris conscience de la problématique nouvelle qui est apparue en même temps que celle des taxis Uber. Il estime avoir tout fait dans le cadre actuel et réglementaire dont il dispose en l'état actuel. Difficile d'affirmer le contraire, tant la situation est devenue compliquée et tant il est difficile pour le Comité de direction d'agir à lui seul sur le territoire de la Riviera. L'Etat de Vaud s'est heureusement emparé de la problématique. Le Département de l'Economie et du Sport a entamé un travail d'analyse profond et abouti à un important avant-projet de modification de la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE), ayant pour objectif de réglementer les activités dites de transport professionnel de personnes dans tout le canton. Ce problème de taxis sur la Riviera sera donc forcément rediscuté en profondeur sous peu.

Face à la tournure des événements, quelques membres du groupe Vevey – Jorge Maldonado, Christophe Ming et lui-même – ont tenté de rassembler les taxis détenteurs de concessions A. Après moult palabres, le 1^{er} juin dernier, 28 concessions sur 29 se sont retrouvées à travers 21 sociétés et particuliers détenteurs pour constituer l'Association des Taxis Concessionnaires de la Riviera Vaud (ATACON). Tous les taxis concessionnaires A, sauf un, ont adopté les statuts et nommé à l'unanimité un comité de sept membres, tous concessionnaires, sauf lui, secrétaire de l'association. Cela n'a pas été facile. Les taxis existent à Vevey depuis plus de 70 ans. Des chauffeurs indépendants avec un caractère marqué très individualiste jusqu'à ce jour. Peut-être aura-t-il fallu le phénomène Uber pour que l'esprit du « chacun pour soi » évolue vers le « un pour tous ». Le nouveau comité s'est retrouvé la semaine dernière devant notaire pour signer l'inscription au Registre du Commerce à Moudon ces prochains jours. Il n'a pas tardé à se mettre à l'œuvre pour traiter d'abord en urgence la question de la centrale téléphonique, dont la mise en place est sensée se faire au plus tard demain, puis rédiger un avis circonstancié dans le cadre de la consultation mentionnée ci-dessus, appelée communément projet de loi Leuba, afin que les taxis soient eux aussi entendus. Dans ses statuts, l'Association des Taxis Concessionnaires de la Riviera Vaud revendique d'être un groupement d'intérêts professionnels comprenant deux aspects essentiels :

1. Se donner des règles déontologiques de comportements rigoureusement adéquats au service de la clientèle qui a besoin d'un taxi.
2. Etre entendu dans les délibérations conduisant ensuite à l'établissement de règlements et de lois (avant et pas après).

Le travail sur la durée sera probablement long ; il va falloir lutter contre tous les a priori dévastateurs actuellement ressentis dans les rapports entre taxis et autorités. Il se réjouit d'ores et déjà de voir démarrer les premières séances de travail avec le Comité de direction dès la semaine prochaine et se dit convaincu que les choses sont sur la bonne voie.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

10. RAPPORTS DES COMMISSIONS

9.1 Rapport relatif aux comptes 2016 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2017) (Rapp. : M. Marc Badoud, Président de la Commission de gestion)

M. le Président demande si le Conseil souhaite passer en revue toutes les cellules, si quelqu'un veut prendre la parole sur une cellule en particulier ou si les comptes peuvent être examinés de manière globale.

Au vote, le Conseil intercommunal accepte que l'examen des comptes se fasse de manière globale (deux abstentions).

M. Marc Badoud (Jongny), président de la Commission de gestion, donne lecture des conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à la quasi-unanimité (deux abstentions), comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis № 01/2017 du Comité de direction du 23 mars 2017 sur les comptes 2016 de l'Association Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'approuver les comptes de l'exercice 2016, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 39'191'205.68, les revenus à CHF 22'560'793.49, pour une charge totale à répartir de CHF 16'630'412.19 ;
- d'en donner décharge au Comité de direction.

9.2 Rapport relatif à la gestion 2016 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2017) (Rapp. : M. Marc Badoud, Président de la Commission de gestion)

M. le Président propose là aussi de procéder à l'examen de la gestion de manière globale. Cette proposition ne soulève pas d'objections.

M. Marc Badoud (Jongny), président de la Commission de gestion, donne lecture des conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 02/2017 du Comité de direction du 23 mars 2017 sur sa gestion 2016,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2016 et d'en donner décharge au Comité de direction.

M. le Président remercie M. Marc Badoud pour son rapport et l'ensemble de la commission de gestion pour son travail.

9.3 Rapport relatif au préavis sur le Règlement intercommunal sur la vidéosurveillance de l'Association Sécurité Riviera – Modification de l'art. 4 traitant des installations (Préavis No 03/2017) (Rapp. : M. Alexandre Staeger, Président de la commission)

M. Alexandre Staeger (Montreux), président de la commission, donne lecture des conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à une très large majorité (deux avis contraires et une abstention), comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 03/2017 du Comité de direction du 19 janvier 2017 sur la modification du Règlement intercommunal sur la vidéosurveillance,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de supprimer le deuxième paragraphe de l'art. 4 - installations qui stipule : « Seuls les systèmes de surveillance permettant le brouillage des données les plus sensibles, comme les visages ainsi que les plaques d'immatriculation, seront autorisés pour les nouvelles installations ».

11. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET REPONSES DU COMITE DE DIRECTION

11.1 Interpellation de Mme Sandra Marques (Vevey) intitulée « Ayants droit d'y circuler ! »

Mme Sandra Marques (Vevey) donne lecture de cette interpellation, dont le texte est le suivant :

« La Municipalité de Vevey dans son communiqué de presse du 27 juin 2013 (<http://www.vevey.ch/N9308/plan-de-mobilite-et-d-urbanisme-integre-pmu.html>) nous informait que dès le 1^{er} juillet 2013, la Ville de Vevey s'apprêtait à mettre en œuvre une phase du nouveau Plan de mobilité urbaine intégré (PMU), avec trois inversions des sens de circulation et un tronçon interdit à la circulation à l'exception des bus, taxis et riverains. Notre interpellation se focalise plus précisément sur ce dernier tronçon, à savoir plus précisément :
- Fermeture de la rue de Lausanne entre la Place Ronjat et l'avenue Paul Cérésolle, à l'exception des bus, taxis dans le sens Est-Ouest et riverains. Depuis peu, les taxis peuvent emprunter la rue dans le sens Ouest-Est.

Malheureusement, en observant la circulation sur ce bout de rue, nous pouvons constater qu'il y a une circulation assez importante au-delà des simples ayants-droit autorisés.

Si l'on peut comprendre le passage des bus, des cyclistes et des taxis, pour autant que ces derniers roulent de manière adaptée, il n'en va pas de même pour les véhicules de la poste et des services de livraisons rapides qui, eux, n'effectuent pas de livraisons dans la rue. Il en va de même pour certaines voitures des services d'intervention de Sécurité Riviera qui empruntent ce tronçon en dehors de toute intervention.

Nous demandons donc au Comité directeur :

1. Quelle est la vitesse officielle de ce tronçon de rue ?
2. Est-ce normal que les véhicules gérés par ASR hors toute intervention urgente empruntent cette rue ?
3. Dans le cas d'une réponse négative à l'interrogation ci-dessus, est-ce que le personnel ASR est-il suffisamment informé ?
4. Y a-t-il des contrôles de vitesse effectués sur ce tronçon de rue ?
5. Y a-t-il la possibilité d'installer un informateur de vitesse dans un but de sensibilisation pédagogique ?

Nous demandons une réponse écrite. »

M. Alexandre Staeger (Montreux) pose la question du soutien à cette interpellation.

M. le Président estime que dès lors qu'une interpellation est signée au nom d'un groupe, elle peut être considérée comme étant soutenue automatiquement.

Une discussion a lieu à ce sujet. L'art. 68 du règlement du Conseil stipule que « chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander au Comité de direction une explication sur un fait de son administration. Il informe, par écrit, le Président de l'objet de son interpellation. Si celle-ci est appuyée par cinq membres au moins, elle est développée séance tenante ou dans la prochaine séance ». Il n'est dit nulle part qu'un dépôt au nom d'un groupe fait office de soutien automatique. Il se pourrait que les membres du groupe en question ne soient pas présents en suffisance lors de la séance du Conseil. Il est donc nécessaire de demander de toute façon si l'interpellation est soutenue par cinq personnes au moins avant qu'elle puisse être développée. Mais pour être soutenue, il faut que le titre de l'interpellation soit connu, même si la lecture de l'intitulé n'est pas formellement prévue par le règlement. Au Président de mentionner les titres au point de l'ordre du jour prévu pour le dépôt des motions, postulats, interpellations et projets.

M. le Président demande formellement si cinq personnes soutiennent cette interpellation, ce qui est le cas.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite du Comité de direction au sujet de cette interpellation.

11.2 Interpellation de Mme Sandra Marques (Vevey) intitulée « A chacun son intérêt ! »

Mme Sandra Marques (Vevey) donne lecture de cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« De nos jours, où chacun a des activités diversifiées dans de nombreux domaines, il serait bon de tenir un registre des intérêts de tous les membres.

En me référant aux articles 59 et 60 du Règlement du Conseil Intercommunal de l'Association Sécurité Riviera, je cite :

Article 59.- Un membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut, être récuse par un membre du Conseil ou par le Bureau. Le Conseil statue sur la récusation.

Les décisions sur la récusation et sur l'affaire à traiter sont prises à la majorité des membres restant du Conseil. Dans ce cas, l'art. 57 qui précède n'est pas applicable.

Il est fait mention de la récusation au procès-verbal et sur l'extrait de décision.

Article 60.- Le Bureau peut tenir un registre des intérêts.

De ce fait, et par souci de transparence, nous aimerions savoir si le bureau du Conseil Intercommunal de l'Association Sécurité Riviera à l'intention de tenir un registre des intérêts personnels et matériels comme l'article 60 de notre règlement en offre la possibilité.

Nous demandons une réponse écrite. »

M. Etienne Rivier (Vevey) indique que cette interpellation doit être renvoyée au Bureau du Conseil et non pas au Comité de direction, ce point touchant le règlement du Conseil intercommunal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite au sujet de cette interpellation.

11.3 Interpellation de M. Cédric Bussy (Vevey) intitulée « Une police à marche forcée ? »

M. Cédric Bussy (Vevey) donne lecture de cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Notre région se porte bien et nous avons la chance de profiter d'une belle qualité de vie, notamment dans ses aspects sociaux et culturels, propre à rendre jaloux bien d'autres.

Pourtant, çà et là, des problèmes de petites délinquances et de troubles à l'ordre public viennent mettre à l'épreuve notre bonne humeur.

Littering, débordements propres à l'adolescence, agressivité exacerbée par les pressions du quotidien et peurs - parfois, souvent, infondées - liées aux actualités du quotidien sont des réalités bien humaines.

Régulièrement, nous entendons çà et là que la Police n'est pas suffisamment présente au quotidien, ni assez proche des gens. Pourtant, nous connaissons tous ici le travail fourni, les excellents temps de réponse de Police Secours, le travail de fond et d'amont de la Police de Proximité et ceci dans un contexte où nos agents sont mis sous pression par les actualités telles que les conférences internationales, pour ne citer qu'elles.

Il y a lieu de constater que la plupart de nos patrouilles de Police ne se font qu'en voiture, notamment pour permettre une mobilité adéquate en cas d'intervention. Malheureusement, force est de constater qu'elles sont insuffisantes pour rassurer la population. Les patrouilles pédestres (ou à vélo ?) semblent, elles, bien rares.

Cette réalité est propre à renforcer le sentiment de certains - vision subjective, mais bien présente - d'une Police qui n'est pas physiquement là où les ennuis surviennent de manière récurrente.

Devant ces quelques constats, nous demandons au CODIR les éléments suivants :

1. Quelle est l'analyse de la Police Riviera en matière d'utilité, de coût et de contraintes opérationnelles des patrouilles pédestres ?
2. Quelle est la fréquence actuelle des patrouilles pédestres au sein de la Police Riviera ?
3. Y a-t-il des patrouilles pédestres prévues en soirée et en week-end, en dehors des événements particuliers et manifestations ?
4. Quels sont les objectifs et priorités de la Police Riviera en matière de proximité avec la population et les moyens concrets mis en œuvre pour réaliser ces priorités ?

M. Clément Tolusso (Vevey) pense qu'il a peut-être échappé à la sagacité de certains que l'interdiction de circuler pour les véhicules motorisés sur le quai Perdonnet est signalée dès le rond-point de Bergère et que souvent une barrière Vauban est posée, avec une interdiction générale de circuler, sur la moitié de la partie automobile du quai Perdonnet, laissant le passage pour les véhicules d'intervention, les riverains ou les services de livraison. Les automobilistes qui lisent les panneaux de signalisation devraient donc en principe savoir qu'ils n'ont pas le droit de circuler sur le quai Perdonnet ouest dès le samedi en fin de journée.

M. le Président prononce son discours de fin de présidence :

« Voilà la 1^{ère} année législative qui se termine et avec elle le mandat qui m'était confié. Je vous remercie de m'avoir écouté et surtout supporté tout au long de ces séances que j'ai eu beaucoup de plaisir et de fierté à présider grâce à vous, car les débats ont toujours été calmes, courtois et fair-play dans le respect des institutions et des personnes ; c'est ce qui a facilité ma présidence avec une excellente collaboration de vous tous.

Mes remerciements s'adressent aussi au comité de direction et à son président Monsieur Bernard Degex. Je remercie les membres du Bureau ainsi que Madame Marianne Trollux pour leur participation et leur travail pour que l'on puisse bien siéger à ces séances. Un remerciement tout particulier à Madame Carole Dind et Monsieur Michel Francey pour leur soutien et leurs bons conseils qu'ils m'ont toujours apportés pour que je puisse assumer ma tâche.

Je souhaite plein de succès à mon successeur Monsieur John Grandchamp ; j'espère qu'il aura autant de plaisir que moi à présider. Comme on dit dans la marine, bon vent John, ne change surtout pas de cap.

Malgré ce temps humide et après les canicules, je vous souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances. Au plaisir de vous revoir le 28 septembre. Au terme de cette séance, je vous convie à l'apéritif qui sera servi à la Maison Hugonin à La Tour-de-Peilz, où l'on pourra prolonger d'autres débats autour d'un verre et d'une petite collation. »

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président José Espinosa (La Tour-de-Peilz) lève la séance à 19h20. Elle est suivie d'un apéritif de fin de présidence servi à la Maison Hugonin à La Tour-de-Peilz. A cette occasion, Mme Antoinette Siffert (St-Légier), au nom du Comité de direction, remercie M. Michel Francey pour son engagement tout au long de ces années et souhaite la bienvenue à son successeur, M. Frédéric Pilloud.

**CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA**

Le Président :

José **ESPINOSA**



La Secrétaire :

Carole **DIND**



Informations de connexion à la salle :

SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal

Mot de passe (WPA2) : Conseil1116